

„ faite rendre dans son Royaume au Chef & au
 „ Corps des Pasteurs, l'obéissance qui leur est due.
 „ Que comme ce nouvel Ecrit porte les mêmes
 „ caractères que ceux qu'on a déjà fait paroître
 „ sous le nom du même Prélat, & qui ont donné
 „ lieu aux Arrêts rendus par S. M. le 2. Janvier &
 „ & le 15. Mai de l'année presente, elle est d'au-
 „ tant plus obligée d'en arrêter promptement le
 „ cours, qu'Elle continuëra par-là d'éloigner tout
 „ ce qui seroit capable d'exciter de nouvelles dis-
 „ putes, & de troubler une tranquillité dont la con-
 „ servation interesse également l'Eglise & l'Etat. &c.

L O R R A I N E. S U I S S E.

LA Cour Souveraine de Lorraine & Barrois, fit célébrer le 6. Août un Service solennel, dans la Paroisse de St. Sebastien de Nancy, pour le repos de l'ame de feu Mr. le premier Président de Gondrecourt, dont nous avons annoncé la mort dans notre Recueil de Juillet dernier. Ce fut Mr. de Mahuet, Vicaire Apostolique de la Principauté de Lixen, Abbé de Stutbrunne en Lorraine, Conseiller-Prélat en ladite Cour, qui officia; & Dom Placide Oudenot, Benedictin prononça l'Oraison funebre de l'illustre défunt, laquelle eut un applaudissement général. La Cour Souveraine, & le Clergé Régulier en corps y assisterent.

Feu Mr. de Gondrecourt est remplacé dans l'emploi de premier Président à la Cour Souveraine de Lorraine & Barrois, par Messire Claude d'Hoffelize, second Président, que S. A. R. a nommé pour remplir cette importante Charge, connoissant le merite & le profond sçavoir de ce digne Magistrat.

Mr.